



Contacts : 06 86 95 85 99

E-mail : apel.sainte.therese@gmail.com

Compte-rendu de l'Assemblée Générale APEL

Du Jeudi 25 Novembre

Présents :

Membres de l'établissement présents:

Mme ROCQUET
Mme DUPOUX
Sœur Henriette

Membres du conseil d'administration présents :

Sandrine AROLA
Stéphanie CENCI
David ISODORE
Marc LEONARD
Emmanuelle LETOMBE
Laurent LOCHON
Richard PASTUREL
Eliane ROUZIE
Chrystelle SABALOT
Liliane SENTENAC

20h20 Début de la séance

Ordre du jour 1 : Dissolution du bureau précédent

Le bureau de l'année dernière est dissout.

Ordre du jour 2 : Election du nouveau bureau

Election du nouveau bureau.

L'année dernière le président avait en charge beaucoup de tâches, ce qui rebute les candidats potentiels au poste de président (représentation aux réunions des maitresses, de la direction de l'établissement, gestion de tous les évènements, gestion administrative...).

L'investissement faible des parents d'élèves aux différents évènements de l'école est aussi un frein à la participation au conseil d'administration et au bureau de l'association.

L'année est transitoire, est-ce que nous avons les moyens d'assurer les activités de l'association ?

La dissolution de l'association est un risque réel au vue du nombre de participants.

A l'unanimité des membres présents, une nouvelle organisation doit voir le jour :

- une gestion collégiale par le bureau étant peu représentatif, une organisation partagée par tous les membres du Conseil d'administration est choisie,
- des réunions mensuelles avec les membres du conseil d'administration seront organisées afin de préparer les différents évènements et de choisir le membre qui tiendra un rôle représentatif au niveau de l'établissement pour les diverses réunions.

Ainsi le poids des tâches incombant au président sera réparti plus équitablement entre les membres du conseil d'administration.

Les chefs d'établissement seront toujours présents pour les conseils d'administration trimestriels.

Le logiciel Doodle sera utiliser afin d'organiser le planning des réunions.

Rappel : Le président a une assurance qui le couvre au niveau de l'association et une assurance supplémentaire est possible afin de se couvrir au niveau des évènements organisés par l'association.

Il faudra d'ailleurs vérifier la législation sur la responsabilité lors d'évènements : école ou association.

Il y a très peu de personnes présentes à cette heure 20h34, il est difficile d'élire un bureau avec si peu de participants.

Stéphanie CENCI se présente au poste de président de l'association, mais invite Sandrine AROLA à se joindre à la présidence en tant que vice-présidente.

Président : Stéphanie Cenci, élue à l'unanimité.

Trésorier : Marc Leonard, trésorier sortant, élu à l'unanimité.

Secrétaire : David Isidore, élu à l'unanimité.

Vice-présidence : Laurent Lochon, Eliane Rouzié, Sandrine Arola, Nicolas Maury élus à l'unanimité.

Le nouveau bureau est donc constitué :

Présidente, Stéphanie Cenci

Trésorier, Marc Leonard

Secrétaire, David Isidore

Vice-présidents et vice-présidentes :

Laurent Lochon

Eliane Rouzié

Sandrine Arola

Nicolas Maury.

Ordre du jour 3 : Etude, validation et financement des besoins de l'établissement

Suite au bilan financier approuvé en assemblée générale, l'état financier de l'association est le suivant :

Compte courant : 6700€ (- des factures en attente) soit 5200€

Les cotisations APEL ne sont pas encore prises en compte (environ 1400€) soit un total prévisionnel de 6600€.

Affectations de l'année dernière :

-1955€ à la maternelle (pour 1000€ voté)

-1375€ au primaire (voté 1500€)

-2545€ au collège (pour 2000€ voté)

-1480€ à la communauté de l'école (marché de Noël, galette, pot d'accueil, achat d'une nouvelle pêche aux canards, abonnement la dépêche, cadeaux de départs...).

Les classes de l'élémentaire ont donc été lésées l'année dernière puisque la totalité des fonds offerts n'ont pas été distribués et que sur le 1375€ il faut décompter 600€ qui ont été utilisés pour la réfection de la bibliothèque.

Même si la bibliothèque est très importante pour les élèves, la rénovation et les frais de fonctionnement ne rentrent pas vraiment dans la vocation des financements de l'APEL.

La finalité du financement des rétroprojecteurs par l'APEL, à l'image de la rénovation de la bibliothèque, est aussi un peu ambiguë.

Précision des chefs d'établissement :

L'école n'a jamais refusé de participer à ce type d'achat tant pour la bibliothèque que pour les rétroprojecteurs, mais rien ne lui a été demandé.

Rappel est fait que l'on peut estimer que le collège aussi est lésé du fait de la répartition choisie pour le montant des aides.

Cette année on axera peut-être aussi les financements sur les sorties scolaires.

Quelles sont les besoins réels des maitresses et des professeurs?

Maternelle :

-une séance au cinéma pour Noël 3€/élève (450€ au total) + un goûter pour les enfants

-une participation au marché de Noël

-pour le carnaval pas de clown cette année car cela fait 2 ans qu'il vient

-une participation aux transports pour les sorties de fin d'année

Elémentaire :

-des fonds pour les intervenants qui vont venir tout au long de l'année et qui permettent de préparer la kermesse

Collège :

-un vidéoprojecteur pour le CDI

-des fonds afin de proposer aux élèves ne pouvant partir en voyage des sorties (cité de l'espace, observatoire, musée...)-problème : cela ne profite pas à tous les élèves, Mme Dupoux en est consciente

-l'acquisition de tableaux numériques serait un vrai avantage(le but du chef d'établissement est de numériser le collège), mais il faut que les tableaux soient blancs, 90% des tableaux sont en craie et très vieux.

Les tableaux numériques sont l'avenir et tous les établissements s'acheminent vers ça, d'autant que l'interactivité avec les élèves est plus importante.

Mme Rocquet propose 200€ par classe de maternelle et 150€ par classe de primaire. Elle rappelle que la présence des parents d'élèves est très importante pour les petits événements de la vie de l'école plus encore que les financements que l'association peut apporter.

Mme Dupoux précise que c'est une participation qui est demandé à l'association et non pas un achat total, un tableau numérique coûte dans les 700€ pour les premières gammes intéressantes.

Si même les maitresses ont commencé à en parler, beaucoup de professeurs ont d'ores et déjà demandés des formations sur le numérique.

L'équipement pourra être échelonné sur plusieurs années (13 classes au collège et 15 classes au primaire) et il est aussi possible de partager le tableau numérique au départ jusqu'à que les classes soient toutes équipées.

Mme Dupoux doit aussi se renseigner sur les subventions possibles par le conseil général et régional ainsi que par l'OGEC.

Proposition soumise au vote :

200€ par classe 5 classes soit 1000€ pour les maternelles

1500€ pour l'élémentaire

2000€ pour le collège

Toutes manifestations comprises hors marché de Noël et galette des rois.

1 vote contre, 11 votes pour, le budget est voté à la majorité.

Mme Rocquet précise que les parents qui viendront au carnaval de l'école sont conviés à venir déguisés.

La première boum du collège aura lieu le vendredi 7 décembre, sœur Henriette rappelle qu'il est important que des parents d'élèves viennent encadrer l'évènement.

Mme Rouzié évoque le fait qu'elle trouve que les professeurs sont bien moins investis que les maitresses lors des événements de l'école mis à part pour la fête du collège alors que le budget qui leur est alloué est plus important.

Mme Dupoux précise que pour la préparation de la fête du collège l'année dernière 75 heures de préparation ont été déclarées et que le spectacle faisait près de 4h.

Ordre du jour 4 : Reconstitution des différentes commissions

Commission cantine : reconduite

Pourquoi les parents ne s'occupent pas de la commission cantine ?

C'est à l'établissement que revient la gestion de cette commission.

Mme Lovera représentait jusqu'alors les parents d'élèves lors de cette commission, les chefs d'établissement pensent qu'un seul parent d'élève ne peut pas être représentatif et invitent donc d'autres parents d'élèves à y participer.

Mr Pasturel, Mme Sabalot et Mme Sentenac se proposent d'y participer.

Première réunion : le 23 novembre à 15h.

Des élèves y participeront aussi pour la première fois.

Un retour sera fait via un compte rendu de la réunion qui sera communiqué à tous les parents par le biais du site internet très certainement.

Commission parents correspondants : reconduite

Laurent Lochon et Sandrine Arola reprennent la gestion de cette commission.

La première réunion de cette commission a déjà eu lieu afin de déterminer les parents correspondants pour les conseils de classe du collège cette année.

Commission bricolage : reconduite

Nicolas Maury s'en chargera, les activités de cette commission s'effectueront « à la demande ».

L'enceinte de l'école maternelle, le tunnel présent dans la cour ainsi que les grilles et la petite murette ont besoin d'un petit coup de neuf.

Cela donnera certainement lieu à deux « samedi bricolage », le premier afin de nettoyer les surfaces et le second pour repeindre.

Sœur Henriette comme Mme Rocquet soumette l'idée, lorsque les travaux auront été effectué, d'organiser une petite inauguration autour des rénovations en invitant les parents d'élèves.

Commission liste d'urgence : reconduite

Nicolas Maury se propose de prendre en charge cette commission.

Il faut remettre à jour la liste d'urgence afin que les maitresses puissent en cas de besoin contacter les parents qui se sont proposés pour accompagner les enfants des enfants et ne pas à avoir à annuler des sorties.

Commission sécurité routière : reconduite

Mr Leonard et Mr Isidore reprennent la charge de cette commission.

1^{er} axe d'amélioration proposé : libérer la zone bus lorsqu'un car est attendu (cordon de sécurité ?)

2^e axe d'amélioration proposé : sécuriser l'accès à l'école par la mise en place de parapet le long des trottoirs menant aux passages piétons

Les objectifs de cette année seront fixés lors de la première réunion de cette commission.

Le BDI : en instance

Mme Fau et Mme Sabalot en était en charge depuis 2 ans, Mme Fau n'étant plus sur l'établissement et Mme Sabalot ne souhaitant plus y participer compte tenu du temps investi en rapport des visites quasi inexistantes des élèves, il faudra contacter Mme Lovera qui s'y était investi l'année passée afin de savoir si elle souhaite reprendre le flambeau.

Est-ce qu'on ne peut pas proposer un autre support pour les élèves ?

Commission fournitures : reconduite

Mr Lochon s'en occupe toujours, Mme Rocquet souhaite collaborer à son travail (première réunion certainement fin janvier après le loto)

Commission festività : en création

Mme Roquet propose de créer cette commission afin de répondre aux besoins des petits événements rythmant l'année scolaire (le marché de Noël, la fête de Ste Thérèse, la galette, le carnaval...).

Elle souhaite savoir s'il est possible dans un premier temps d'avoir un référent « festività ».

La présidente ainsi que les quatre vice-présidents se tiennent à sa disposition.

Ordre du jour 5 : Questions diverses

Va-t-on être capable cette année de faire aussi bien sur les recettes cette année avec notre nouvelle organisation?

On ne sortira pas du budget cette année et la communication sera plus intensive afin de fédérer le plus de parents d'élèves autour des manifestations car sans bénévoles rien ne sera possible.

Pourquoi si peu de cotisant à l'APEL ?

Il n'y a aucune obligation pour les parents d'élèves de cotiser alors que près de la moitié des 22€ demandés reviennent directement à l'association de l'école et donc aux enfants.

Mme Rocquet précise qu'il faudrait être plus transparent sur l'utilisation des fonds auprès des parents d'élèves, il est vraiment nécessaire d'accentuer et d'améliorer l'aspect communication de l'association.

Le document de souscription est à revoir, il n'est pas vendeur, manque de clarté sur la redistribution qui est faite des cotisations et ne parle pas assez de l'APEL Sainte-Thérèse.

Sœur Henriette souligne qu'il faudra bien noter que l'APEL Sainte-Thérèse est rattachée à l'APEL national.

Une information sur ce qu'est l'APEL national, son rôle et son importance sera bien sûr reprise.

Mr Lochon se questionne sur le fait que les cotisations des parents d'élèves ne soient pas versées directement à l'APEL mais passent par l'établissement induisant leur règlement à l'APEL qu'en début d'année.

Il s'agit là d'une question pratique, cette organisation soulage énormément la gestion de l'association qui doit déjà proposer des bons aux parents aux fins de défiscalisation.

Est-il possible d'intégrer au nouveau site des onglets sur les événements ponctuels de l'école ?

Mr Maury va s'en occuper.

Peut-on mettre en ligne des photos sur lesquelles des élèves de l'école figurent ?

Exemple : photos de la démonstration de Viet vo dia

Au vu du fait que l'accès aux photos et aux vidéos n'est possible que grâce à un mot de passe délivré à la demande, il n'y a pas de problème. Préférer cependant prendre des photos de groupe de façon à ne pas distinguer les visages.

Le loto approche rapidement, la date prévisionnelle du 12 janvier est-elle définitive ?

Non, d'ailleurs Mr Maury propose qu'en alternance le loto est lieu une semaine paire et une semaine impaire afin de permettre aux parents d'élèves séparés de pouvoir partager cette manifestation à tour de rôle avec leurs enfants.

Il va falloir se renseigner sur les dates prévues pour les autres lotos de la commune afin de ne pas être en concurrence avec l'un d'eux pour changer la date prévisionnelle puisque celle-ci tombe encore une semaine paire cette année.

Le dépouillement des candidatures aux bénévoles pour cette manifestation va aussi s'effectuer afin de connaître la faisabilité de cette manifestation.

Si le passage à la semaine d'école à 4 jours et demi est confirmé, que va proposer l'école ?

Mme Rocquet précise que l'académie n'a encore transmis aucune information sur le sujet et que seuls les syndicats commencent à en parler.

Une réflexion commune avec la mairie sera nécessaire, afin notamment de pouvoir pallier la fermeture éventuelle du centre de loisirs du Cabirol et de connaître le caractère impératif ou non de ce nouveau décret s'il y a lieu.

Mme Dupoux et Mme Rocquet précisent qu'un rendez-vous avec le Maire est à l'ordre du jour.

Fin de séance 23h00

